

### ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/71bae2fb-484b-423e-a8ce-11f29087faef>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/71bae2fb-484b-423e-a8ce-11f29087faef> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur jusqu'au 16/12/2022 (communication intranet).**

### ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Makhlouf Youmna](#)

Date de soutenance : 16-12-2021

Directeur(s) de thèse : [Gannagé Léna](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris : 1992-....\)](#)

### ▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Identité, Liban, Droits fondamentaux, Pluralisme, Volonté individuelle, Droit de sortie, Ordre public, Neutralité de l'État, Droit civil, Droit religieux

**Mots-clés** :

- Personnes (droit) - Liban
- État civil - Liban
- Identité collective - Liban

**Résumé** : L'identité de la personne en droit libanais désigne tout d'abord l'identité civile, synonyme d'identification et d'individualisation de la personne. Mais cette identité a toujours intégré un élément supplémentaire fondé sur l'identité communautaire (c'est-à-dire l'appartenance à une communauté religieuse) qui révèle les rapports complexes entretenus entre l'individu et le groupe. Cette dualité des identités impose de préciser la nature des rapports qu'elles entretiennent. Les interactions entre ces identités multiples sont parfois paisibles. Mais leurs relations sont souvent conflictuelles, notamment lorsque l'identité individuelle est aux prises avec l'identité collective. Dans cette perspective, la recherche des voies de la coexistence entre les différentes identités s'impose. Ces voies se sont fondées jusqu'à présent sur la volonté individuelle. L'individu qui ne s'aligne pas sur les pratiques du groupe devrait ainsi avoir le droit de sortir de sa communauté religieuse ou de recourir à des actes juridiques afin d'échapper aux contraintes qui pourraient résulter de l'application des droits religieux. Cette voie reste toutefois insuffisante. Outre les critiques qui peuvent être adressées à ses fondements, elle repose sur l'illusion d'une volonté abstraite et puissante dont l'effectivité est toutefois démentie par le poids de la réalité sociologique. Le recours à la volonté individuelle s'accompagne ainsi d'un coût qui n'est pas à la portée de tous les individus. C'est dans cette perspective que l'intervention de l'État s'impose. Cette intervention sera ainsi précisée à la lumière du principe de neutralité de l'État tel qu'il découle de l'article 9 de la Constitution libanaise.

### ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

### ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star  
Identifiant : 2021PA020084  
Type de ressource : Thèse